

Description

Armature d'éclairage à LED en aluminium pour montage en surface, comprenant un socle de plafond incurvé en forme d'hippodrome avec driver intégré et dotée d'1, de 2 ou de 3 unités de lampe en forme de dôme avec LED encastrée.

Les unités de lampe sont orientables sur 360° à la verticale et 45° à l'horizontale et sont disposées asymétriquement sur le socle. Aucune vis ni autres éléments de fixation visibles.

Matériaux

- Socle de plafond en aluminium et unités de lampe recouverts d'un revêtement en poudre blanc ou noir mat à fine texture résistant aux rayures.
- Réflecteur : aluminium brillant et or ou champagne anodisé ; disponible séparément

Caractéristiques techniques

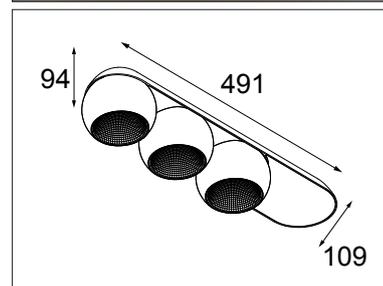
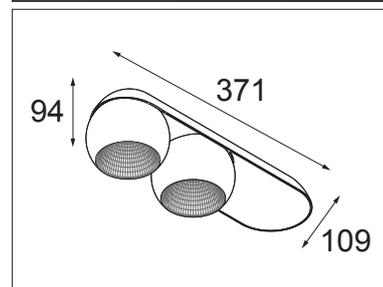
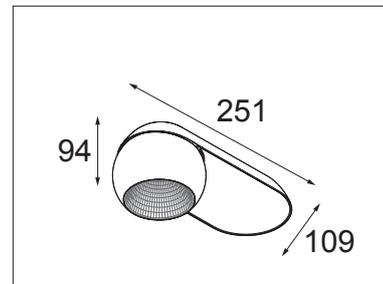
- Dimensions 1 unité de lampe : 251 mm x 109 mm x 94 mm (L x l x h)
- Dimensions 2 unités de lampe : 371 mm x 109 mm x 94 mm (L x l x h)
- Dimensions 3 unités de lampe : 491 mm x 109 mm x 94 mm (L x l x h)
- Réflecteurs :
 - faisceau très étroit « superspot » (10° alu-champagne-or)
 - faisceau moyen (25° alu-champagne-or)
 - faisceau large (40° alu-champagne-or)
- Réflecteurs - blanc chaud :
 - faisceau moyen (25° alu)
 - faisceau large (40° alu-champagne-or)
- LED COB de haute puissance
- Température de couleur : 2700 K ou 3000 K (3500 K et 4000 K disponibles sur demande), aussi disponible avec la technologie de blanc chaud
- IRC 90+
- 3 SDCM
- Flux lumineux par lampe individuelle : 700 lm (pour 3000 K, moyen)
- Efficacité lumineuse : 95 %
- Consommation électrique du luminaire : 9,3 W par LED
- UGR : < 19
- Commandes optionnelles avec drivers de LED électroniques : dimmable par coupure de phase / 1-10V / DALI ou PUSHDIM
- Garantie : 5 ans pour les LED, 2 ans pour le driver
- Tension : 220-230 V / 50-60 Hz
- Classe 1
- Usage intérieur uniquement

Installation

- Montage sur socle avec deux vis pour panneau d'aggloméré universelles de \varnothing 4,5 mm max. (non comprises).
- Connexion électrique : connexion au driver de LED (0,5-1,5 mm²).
- Plaque de recouvrement à verrouillage magnétique.

Accessoires

- Réflecteurs disponibles en fonction de la source de LED :
 - **pour les LED 2700 K et 3000 K :**
Réflecteurs magnétiques en aluminium brillant, en aluminium anodisé or et champagne, disponibles dans les angles de faisceau suivants :
 - faisceau très étroit « superspot » (10°)
 - faisceau moyen (25°)
 - faisceau large (40°)
 - **pour les LED blanc chaud :**
Réflecteurs magnétiques en aluminium brillant disponibles dans les angles de faisceau suivants :
 - faisceau moyen (25°)
 - faisceau large (40°)
 Réflecteurs magnétiques en aluminium anodisé or et champagne uniquement disponibles dans l'angle de faisceau large (40°)



Normes et directives :

- 2006/95/CE - Directive basse tension
- 2004/108/CE - Directive CEM
- 2011/65/UE - Directive RoHS
- 2009/125/CE - Directive Écoconception
- 245/2009/CE + 347/2010/UE - Directive Écoconception
- 1194/2012/UE - Règlement Écoconception
- EN 60598-1:2008 +A11:2009 - Luminaires. Prescriptions générales et essais
- EN 62471:2008 - Sécurité photobiologique des lampes et des appareils utilisant des lampes
- EN 62493:2010 - Évaluation d'un équipement d'éclairage relativement à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques
- EN 60598-2-1 - Luminaires fixes à usage général
- EN 55015:2006 +A1:2007 +A2:2009 - Limites et méthodes de mesure des perturbations radioélectriques produites par les appareils électriques d'éclairage et les appareils analogues
- EN 61000-3-2:2006 +A1,A2:2009 - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase)
- EN 61000-3-3:2013 - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné inférieur ou égal à 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel
- EN 61547:2009 - Exigences concernant l'immunité CEM
- EN 50581:2012 - Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses